



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Deuxième Réunion des Parties

à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, du 13 au 17 novembre 2006

Rapport du Secrétariat intérimaire

Auteur : **Secrétariat**

Rapport du Secrétariat intérimaire

Le présent rapport rend compte aux Parties des mesures prises par le Secrétariat depuis la première Réunion des Parties (RdP1) [MoP1] conformément aux directives de la RdP et aux prescriptions de l'Accord et du Plan d'action.

Mesures prises dans le contexte de la mise en oeuvre de l'Accord

Articles VII (1) (C) et IX (6) (d)

Mesures prises en ce qui concerne la préparation du rapport sur la mise en oeuvre de l'Accord - Les informations soumises au Secrétariat par le Comité consultatif conformément aux articles VII (1) (C) et IX (6) d) ont été communiquées aux Parties soit par correspondance directe, soit par les documents de réunion soumis à la RdP [MoP], soit par les documents publiés sur le site Web de l'Accord.

Article X

Les fonctions du Secrétariat sont les suivantes :

- a) **préparer et pourvoir aux besoins des sessions de la RdP [MoP] ... et du Comité consultatif (CC) [AC].** Au cours des deux années qui ont suivi RdP1 [MoP1], le Secrétariat a préparé et pourvu aux besoins de deux réunions du Comité consultatif, deux réunions des groupes de travail du Comité consultatif, et préparé l'actuelle Réunion des Parties. À mesure que l'Accord s'implante, les travaux entrepris par ces réunions ont augmenté considérablement, entraînant une augmentation équivalente de la charge de travail du Secrétariat.
- b) **exécuter les décisions dont le saisit la RdP [MoP]** - toutes les décisions dont la première Réunion des Parties a saisi le Secrétariat ont été exécutées. Ces décisions comprennent notamment la collaboration avec le Gouvernement de l'Australie pour négocier un Accord de siège, et l'élaboration d'un projet de Statut du personnel pour examen à RdP2 [MoP2], conformément à la résolution 1.1 ;
- c) **promouvoir et coordonner les activités découlant de l'Accord** - outre le soutien fourni aux travaux du Comité consultatif et de ses groupes de travail, le Secrétariat a continué à promouvoir et coordonner les travaux de l'Accord par l'intermédiaire du site Web de l'ACAP, en s'occupant de la correspondance et en représentant l'ACAP aux réunions qui présentaient un intérêt.
- d) **assurer la liaison avec les États non-Parties de l'aire de répartition... et faciliter la coordination...** - le Secrétariat a assuré une liaison active avec un certain nombre d'États non-Parties de l'aire de répartition et d'organisations régionales d'intégration économiques en vue de promouvoir une meilleure compréhension de l'Accord et d'encourager leur participation à ses travaux. Ces travaux continuent et permettront – c'est notre espoir – à de nouveaux États d'adhérer à l'Accord. Le Secrétariat a représenté l'Accord à des réunions de comités concernés de la Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique CCFMA [CCAMLR], la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCTRS) [CCSBT] et de la Commission des pêches du Pacifique ouest et central (CPPOC [WCPFC]), et a également fourni des documents d'information aux Parties

assistant à des réunions analogues. le Secrétariat a en outre assuré la liaison avec des organisations et institutions internationales et nationales dont les activités intéressent directement ou indirectement la conservation des albatros et des pétrels, notamment BirdLife International et le Fonds mondial pour la nature [WWF]. Comme cela a été signalé dans MoP2 Info1, ces activités de liaison se sont concrétisées par l'invitation à participer avec BirdLife International à des projets comme le « Fonds pour l'environnement mondial (FEM) [GEF] / Proposition de projet du PNUD [UNDP] visant à augmenter la viabilité à long terme des pêches à la palangre de l'océan Austral », et par une offre du Fonds mondial pour la nature [WWF] d'aider à organiser une réunion ciblée destinée à mieux faire comprendre la menace posée par les espèces envahissantes dans les îles de l'océan Austral, et les options et aspects économiques de cette source de menace.

- e) **attirer l'attention de la RdP [MoP] sur les questions relatives à... l'Accord** » - le Secrétariat a préparé plusieurs communications concernant cette réunion qui attireraient l'attention de la Réunion des Parties sur des questions relatives aux objectifs de l'Accord. Il a également conféré avec les Parties pendant la période intersessions sur ces questions. Afin de faciliter ce processus, en particulier pendant la période intersessions, le Secrétariat a soumis une communication, MoP2 Doc19, à l'examen des Parties.
- f) **faire rapport à la RdP [MoP] sur ses travaux** - la présente communication est le compte rendu du Secrétariat à l'intention de la Réunion des Parties sur les travaux qu'il a entrepris depuis la dernière réunion.
- g) **administrer le budget de l'Accord** - le Secrétariat a administré les budgets de l'Accord pour 2005 et 2006, les services comptables continuant à être assurés pendant cette période par la Division antarctique du gouvernement australien. Depuis RdP1, quatre États ont ratifié l'Accord, ce qui s'est traduit par une augmentation considérable du niveau de revenu disponible pour la mise en œuvre de l'Accord. L'affectation de ces fonds additionnels a été réalisée avec les conseils du Comité consultatif et du Président de Comité consultatif, pendant la période intersessions.
- h) **fournir des informations au public... et promouvoir les objectifs de l'Accord** - le principal moyen de fournir des informations au public et de promouvoir ses objectifs a été le site Web de l'ACAP. Le Vice-Président du Comité consultatif, le Dr John Cooper, a fait une contribution précieuse à cet égard en exerçant les fonctions de rédacteur honoraire et en encourageant la soumission d'articles de valeur informative.
- i) **élaborer un système d'indicateurs de performance** - un système d'indicateurs de performance destinés à mesurer l'efficacité et l'efficacité du Secrétariat a été soumis à cette réunion (MoP2 Doc 17).
- j) **compilation d'informations fournies par les Parties** - le Secrétariat a compilé toutes les informations fournies par les Parties conformément aux articles VII (1) c), VIII (10) et IX (6) d) et soumis un rapport de synthèse sur la mise en œuvre de l'Accord pour examen à la deuxième réunion du Comité consultatif (CC2) [AC2). Le Secrétariat a aidé le Comité consultatif à préparer son rapport à la deuxième Réunion des Parties (RdP2) [MoP2] sur la mise en œuvre de l'Accord (voir MoP2 Doc 11).
- k) **exercer d'autres fonctions** - le Secrétariat a continué à exercer les autres fonctions dont il a été chargé par l'Accord ou dans le cadre de l'Accord, par exemple, celles que contient le Règlement financier de l'Accord (voir MoP2 Doc10).

Article XI

2. Le Secrétariat confère et coopère, le cas échéant, avec

- a) **le Secrétariat de la Convention...** Le Secrétaire exécutif a rencontré des membres du personnel du Secrétariat de la Convention au début de cette année et a eu des discussions fructueuses sur les façons dont les Secrétariats peuvent coopérer et s'entraider, par exemple par l'échange d'informations. M. Barry Baker, qui préside le Groupe de travail du Comité consultatif sur la capture accessoire d'oiseaux de mer, a récemment été nommé conseiller scientifique de la Conférence de la CMS sur la capture accessoire. Cette nomination fournit l'occasion de faire progresser la relation de travail étroite qui existe entre la Convention et l'Accord, en particulier en ce qui concerne la coordination des ressources et des mesures prises en matière de capture accessoire d'oiseaux de mer.
 - b) **les secrétariats d'autres conventions et instruments internationaux qui présentent un intérêt...** Le Secrétariat a établi des relations de travail avec de nombreux autres secrétariats dans le but de favoriser les objectifs de l'Accord. Ces secrétariats comprennent les secrétariats des organisations régionales de gestion des pêches et d'autres instruments/conventions internationaux qui présentent un intérêt, telles que la CCFFMA [CCAMLR] et la Traité sur l'Antarctique.
 - c) **d'autres organisations et institutions compétentes...** Le Secrétariat de l'Accord a également conféré et coopéré, le cas échéant, avec d'autres organisations compétentes dans le domaine de la conservation des albatros et des pétrels et de leurs habitats, telles que BirdLife International.
3. Le Secrétariat de l'Accord n'a conclu d'accord officiel avec aucune autre organisation ou institution.
 4. Le Secrétariat de l'Accord a communiqué des informations et des données, le cas échéant, à d'autres organismes et les a invités à assister aux réunions de l'Accord susceptibles de les intéresser.

Article XII

Amendement à l'Accord

3. Le Secrétariat a communiqué avec les Parties au sujet d'une proposition d'amendement au texte de l'Annexe 1 de l'Accord. Cette proposition sera examinée à cette Réunion des Parties (voir MoP2 Doc 30).

Mesures prises dans le contexte de la mise en oeuvre de l'Accord

1.1.3 Lorsqu'elles le jugent approprié, les Parties coopèrent à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de conservation pour des espèces ou des groupes d'espèces particuliers d'albatros et de pétrels.

Le Secrétariat a coordonné l'élaboration, l'harmonisation et la mise en œuvre de ces stratégies de conservation par le soutien qu'il a apporté aux travaux du Comité consultatif et en publiant ces stratégies sur le site Web de l'Accord.

1.3 Réintroductions et programmes de réintroduction

Le Secrétariat n'a pas reçu de notification de projet de programme de réintroduction.

6.3 Les Parties coopèrent entre elles, avec le Secrétariat et d'autres organismes en vue de l'élaboration de programmes de formation et d'échange de ressources documentaires.

Le Secrétariat permet l'accès à une large gamme de ressources documentaires par l'intermédiaire du site Web de l'Accord.

7.4 Le Secrétariat procède régulièrement à un examen de moyens potentiels de fournir les ressources nécessaires (à savoir les fonds et l'aide technique) en vue de la mise en œuvre de ce Plan d'action, et rend compte de cet examen à chaque session ordinaire de la Réunion des Parties.

L'examen par le Secrétariat de moyens potentiels de fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce Plan d'action a porté principalement sur les sources autres que le budget de l'Accord, étant donné que l'examen du budget incombe aux Parties. Le Secrétariat a recensé de nombreuses sources potentielles de ressources qui pourraient contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action. Plusieurs d'entre elles ont été mentionnées plus haut dans le présent rapport, et d'autres sont mentionnées dans des documents de réunion distincts, par exemple, MoP2 Doc24, « Budget de l'Accord 2007-2009 ». On s'attend à ce que d'autres occasions d'obtenir des ressources non budgétaires se présenteront et il est à conseiller de rechercher activement ces occasions afin de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action.

7.5 Individuellement ou par l'intermédiaire du Secrétariat, les Parties attirent l'attention de tout État qui n'est pas Partie au présent Accord sur toute activité exercée par ses ressortissants ou ses navires qui a une incidence sur la mise en œuvre du Plan d'action.

Aucune Partie n'a demandé au Secrétariat de prendre des mesures en ce qui concerne cette prescription du Plan d'action.